SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 11 Section de l'Aude

Droit d'alerte du CHSCT

Le 19 avril 2020

M. le directeur de la DDFIP de l'Aude.

Notre syndicat a été alerté vendredi après midi par plusieurs agents du centre de contact.
Les plannings prévus pour la semaine prochaine font en effet grimper les effectifs présentiels dans des proportions excessives en la période :

- En semaine 16, 17 cadres B et C présents soit 30% de l'effectif (56 pour mémoire)
- En semaine 17, 35 B et C le lundi, passant à 38 soit 68% en fin de semaine

Les personnels de cette structure sont donc très inquiets des conditions de travail dans lesquelles ils vont devoir évoluer.
Si un effort notable a été réalisé sur les aménagements de sécurité – espacement des bureaux, et mise à disposition de lingettes et de gel hydroalcoolique - il apparait néanmoins que la présence en nombre trop important d'agents demeure le facteur le plus risqué du début de cette campagne.

Le directeur général dans ses préconisations a évoqué un quota de 40% d'agents en présentiel pour les SIP.
Si ce volume nous apparait déjà comme trop important, que dire de celui de 50% dans le cas d'un centre de contact. Et nous sommes ici à 68%.

Aussi, et afin de pouvoir concilier réalisation des missions et mise en sécurité des personnels, nous vous demandons de revenir à une présence plus raisonnable des agents dans le centre de contact.
Ceux-ci ont été de bonne volonté car rassurés jusqu'ici. Ils sont désormais inquiets quant à leurs conditions de vie au travail.

Concernant le danger :

- Lié au Covid-19, il constitue dans le cadre du travail un risque biologique mortel, qui doit donc être abordé comme tel – 160.000 décès dans le monde dont 20.000 en France-

- Il est imminent, car la contamination est susceptible de subvenir rapidement, sans délai, dès qu'un agent est exposé au virus s'il rencontre une personne porteuse du virus ou en contact avec des supports contaminés.

Le syndicat Solidaires Finances Publiques vous alerte donc sur ce que nous estimons être une mise en danger des agents de ce service, et constitue le préalable à un éventuel droit de retrait, s'ils devaient continuer à travailler dans l'insécurité.

La campagne de l'impôt sur le revenu est un événement récurrent et important pour notre administration. Il n'en est pas pour autant essentiel et primordial pour risquer la santé des personnels, y compris du point de vue de la direction locale : aucun équipement informatique et téléphonique portable n'a en effet été attribué jusqu'à ce jour au CDC.

Nous restons à votre disposition pour mener à bien l'enquête conjointe prévue par les textes et examiner les mesures à prendre pour faire cesser le danger encouru.

Pour le syndicat Solidaires Finances Publiques de l'Aude